



1er conseil de perfectionnement sectoriel du numérique

Communiqué de presse 10 mars 2020, 14h, services centraux de l'Université de Limoges

Le numérique s'intègre aujourd'hui dans tous les secteurs professionnels. Les fortes croissances, de la branche et des métiers du numérique, prévues dans les années à venir montrent un écart qui se creuse entre les besoins et le nombre de diplômés : 1 offre pour 0,35 candidats. Il existe de fortes difficultés de recrutement dans ce secteur qui concernent notamment les métiers de développeur informatique, d'ingénieur spécialisé, de technico-commerciaux et de chef de projet du Système d'Information

L'état des lieux des formations numériques montre que l'Université de Limoges prépare à tous les niveaux de formation et dans la plupart des secteurs liés au numérique. Malgré ses 19 formations regroupant près de 800 étudiants, les effectifs étudiants ne sont pas suffisants pour combler la pénurie à venir de professionnels du secteur. De plus, seulement 14% des étudiants sont en formation continue ou en alternance, modalités prisées par les entreprises pour permettre l'adaptation des futurs collaborateurs à l'environnement de la structure ou l'évolution des compétences et la continuité de la formation tout au long de la vie pour les salariés. Par ailleurs, les formations doivent en permanence poursuivre leur adaptation aux compétences de ce secteur qui évolue rapidement.

Forts de ces constats, la création d'un conseil de perfectionnement sectoriel du numérique a été validée par l'Université de Limoges et l'ALIPTIC (Association Limousine des Professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication).

Le conseil de perfectionnement sectoriel réunit des experts du monde économique (branches, filières, fonctions publiques concernées) et des représentants de l'enseignement supérieur afin de faciliter la communication entre ces différents acteurs concernés par le secteur du numérique. Il contribue au processus d'amélioration continue des formations en vue d'améliorer l'adéquation formation-emploi. Il permet d'apporter un éclairage complémentaire aux équipes pédagogiques sur la situation actuelle et prospective de l'emploi, notamment du territoire.

Le conseil de perfectionnement est une instance de dialogue chargée :

- d'analyser l'adéquation orientation-formation-emploi,
- d'alimenter les réflexions prospectives sur l'évolution de l'emploi et de l'offre de formation
- de mettre en cohérence les stratégies des acteurs pour le développement et la promotion de l'offre de formation liée aux métiers du numérique
- de contribuer au développement de l'alternance
- de contribuer à la mise en place d'une démarche compétences et de participer à la constitution du référentiel des compétences.

Ce conseil de perfectionnement sera donc un lieu d'échanges et de discussions sur les besoins de la filière, de collaboration sur des projets d'évolution des cursus. Il s'agira de trouver les leviers et de mettre en place les actions qui pourront permettre de relever les différents défis du secteur à savoir répondre à la forte croissance des besoins, la féminisation des profils, le développement de l'alternance, la continuité de la formation tout au long de la vie et l'évolution de l'offre de formation en fonction des métiers de demain.

Présidé par Olivier Terraz, Doyen de la Faculté des Sciences et Techniques et co-présidé par Alexis Mons, Président de l'ALIPTIC, le 1er conseil de perfectionnement sectoriel du numérique se tiendra le 10 mars 2020 à 14h, salle du conseil aux services centraux de l'Université de Limoges et réunira des représentants de l'Université de Limoges et de l'ALIPTIC ainsi que des partenaires publics et des acteurs du territoire en lien avec le secteur du numérique.

.....

Contacts: